



BILAN SOCIAL 2018

TABLE DES MATIÈRES

EDITO DE LA DIRECTRICE	5
I. EFFECTIFS ET EMPLOIS	7
A. LES EFFECTIFS PERMANENTS	7
1. Présentation générale des emplois et effectifs	7
2. Présentation des emplois et effectifs en fonction de la situation réglementaire	13
B. LES EFFECTIFS NON PERMANENTS	17
1. Les contrats à durée déterminée	17
2. Les contrats occasionnels (vacations) et sur appel	18
3. Les stagiaires	19
4. Les contrats étudiants	20
II. CARRIÈRES DES PERSONNELS	
A. LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL	21
1. Les recrutements	21
2. Les départs	22
3. Les membres	22
B. LES RÉMUNÉRATIONS ET LES PROMOTIONS	23
1. Les rémunérations	23
2. Les promotions	25
C. LES FORMATIONS ET LES DÉPLACEMENTS	26
1. Les formations	26
2. Les déplacements	31
III. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	
A. LES CONDITIONS DE TRAVAIL	35
1. Le temps de travail	35
2. Les congés	36

B. LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	38
1. Les indicateurs des risques professionnels	38
2. La médecine du travail	38
3. Les autres actions de prévention	38

IV. ACTION SOCIALE ET VIE DE L'EFR

A. LE DIALOGUE SOCIAL	41
1. Les temps forts de l'année 2018	41
2. Les instances du dialogue social à l'EFR	42
3. Les représentants du personnel	43
4. Les moyens alloués au dialogue social	43
B. LES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	43
1. Les prestations obligatoires	43
2. Les autres actions sociales et culturelles	44
C. LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DE L'EFR	44
1. Le conseil d'administration	44
2. Le conseil scientifique	46

ÉDITO DE LA DIRECTRICE

J'ai le plaisir de présenter le second bilan social de l'École française de Rome (EFR), celui de l'année 2018, deuxième année du nouveau contrat quinquennal 2017-2021.

Tout comme l'an dernier, il met en lumière de manière objective et claire les activités du personnel. Mine d'informations sur les conditions de travail, les caractéristiques du personnel en matière de carrière, formation, hygiène et sécurité, action sociale, ce second bilan, photographie du personnel au 31 décembre 2018, contribue au dialogue social interne. Il est le reflet de la modernisation de la politique de suivi et de gestion des ressources humaines que j'ai initiée en tant que directrice de cet établissement. Sa réalisation est l'œuvre du travail des personnels administratifs de l'EFR, dont je tiens à souligner le professionnalisme.

Ce document donne un aperçu de la situation du personnel de l'EFR dans un environnement de travail diversifié : répartition des effectifs sur quatre sites (trois à Rome, un à Naples), présence limitée dans le temps pour certains personnels recrutés sur mandat (membres scientifiques, directeurs des études, responsable de la bibliothèque...), fortes spécificités métier entre les sphères scientifiques et administratives, diversité de statuts des personnels...

Composé de plus de 35 tableaux et graphiques, il reflète cette diversité des personnels et des activités. Les données hommes-femmes permettent d'apprécier l'effort constant de parité, tant dans les recrutements que dans les conseils et commissions.

Le bilan social constitue donc un véritable outil diagnostique et de dialogue social : il apporte une perspective unique sur la politique de mise en valeur des ressources humaines, en matière de formation, d'ouverture, de création de réseau et de dynamisme. Cette année 2018 a été l'année de renégociation du contrat collectif du personnel local pour la période 2018-2020. En parallèle, et presque en concomitance, la grille de rémunération sur laquelle sont adossées les rémunérations du personnel local a aussi été revalorisée lors de la publication le 12 février 2018 du contrat national de la fonction publique italienne (*CCNL Comparto ministeri*).

Ce document, s'adresse tout d'abord au personnel de l'École française de Rome, qui œuvre au quotidien au rayonnement de notre établissement, auquel va toute ma gratitude. La première édition a largement été saluée en conseil d'administration par notre tutelle et nos organes délibérants : il devra, cette année encore, faire l'objet d'une

large diffusion, au-delà de l'EFR, afin que puisse être reconnu le dynamisme de l'établissement, et que le public soit sensibilisé à sa mission de recherche et de formation à la recherche, en France comme à l'étranger, tout comme à son ouverture sur notre société actuelle.

Je vous en souhaite donc une excellente lecture.

Catherine Virlouvét
Directrice de l'École française de Rome

I. EFFECTIFS ET EMPLOIS

Pour mener à bien ses missions, l'École française de Rome s'appuie sur des compétences et métiers variés. Au sein des établissements publics français d'enseignement supérieur et de recherche, le personnel est réparti principalement autour de deux catégories de personnel : les enseignants et chercheurs d'une part, et d'autre part les personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé (BIATSS), qui recouvrent ainsi une diversité de missions et métiers.

Aux compétences variées de ces personnels s'ajoute une diversité de positions statutaires, appelant des logiques de gestion administrative différentes en termes de ressources humaines (RH).

La majorité des personnels employés par l'EFR occupe des emplois permanents. Ils font l'objet de la première partie de ce chapitre. À leur côté gravitent également des personnels réalisant des missions ponctuelles. Ils font l'objet de la seconde partie de ce chapitre.

A. LES EFFECTIFS PERMANENTS

La première partie de cette rubrique s'attache à présenter une vision d'ensemble des effectifs permanents de l'EFR, autour d'indicateurs relatifs à l'âge, au niveau de rétribution et de qualification des emplois, et au genre notamment. La seconde partie reprend ces indicateurs en ventilant les effectifs en fonction de leur position statutaire, conformément aux attendus de la réglementation relative au bilan social.

1. Présentation générale des emplois et effectifs

1.1. Plafond d'emplois

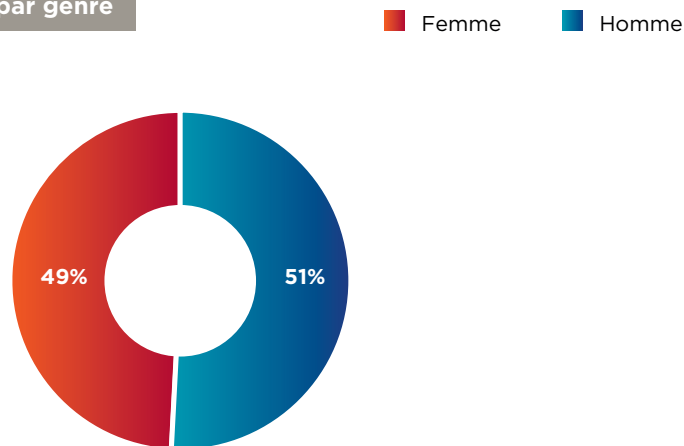
Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) octroie une masse salariale annuelle et un plafond d'emplois laissant ainsi à l'établissement une marge de manœuvre sur les emplois, dans le respect du financement accordé.

Le plafond d'emploi fixé par la tutelle pour l'année 2018 s'élève à 70 emplois à temps plein.

1.2. Effectifs globaux

Au 31 décembre 2018, l'EFR emploie 70 personnes, pour 66,79 équivalents temps plein (ETP).

Répartition des effectifs par genre



Les effectifs de l'EFR, se composent, au 31 décembre 2018, de 34 femmes et 36 hommes.

1.3. Répartition des effectifs au sein de l'EFR

Répartition des effectifs par service

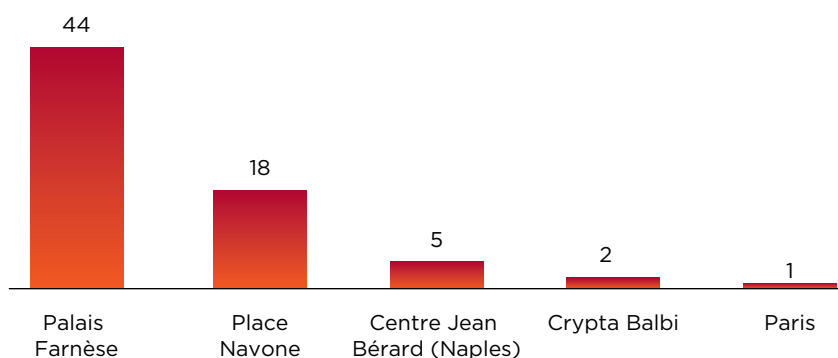
	Services support	Bibliothèque	Section Antiquité	Section Moyen Âge	Section Époque moderne	Centre Jean Bérard	Service des publications	Service archéologique
Effectifs physiques	18	16	9	8	8	5	4	2

Les trois sections de recherche regroupent au total 25 agents. Elles sont composées chacune d'un directeur des études, d'une assistante et de l'ensemble des chercheurs, les membres, rattachés à chacune des sections. Le service archéologique, sous la direction du directeur des études pour l'Antiquité (comptabilisé dans le tableau sous la Section Antiquité), compte deux personnels à son actif.

La bibliothèque représente le service le plus important de l'EFR, avec 16 agents.

Le Centre Jean Bérard (CJB), unité de service et de recherche EFR-CNRS basée à Naples, comprend 5 personnels rémunérés par l'EFR. D'autres personnels, au nombre de 7 dont la direction du CJB, sont gérés et rétribués par le CNRS.

Répartition des effectifs par site



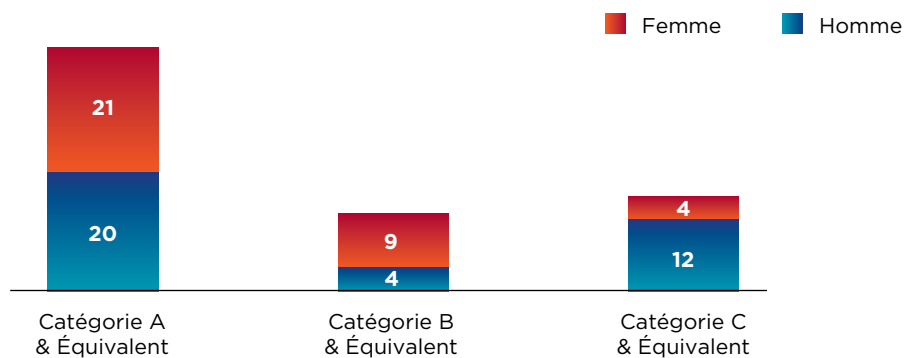
Le personnel de l'EFR est réparti sur plusieurs sites.

À Rome, les trois sites sont situés à proximité les uns des autres, dans le centre historique :

- L'immeuble situé place Navone 62 regroupe les services support de l'EFR et le service des publications, ainsi que la résidence accueillant les chercheurs, dont les boursiers (doctorants) ;
- Le palais Farnèse, situé place Farnèse 67, partagé avec l'ambassade de France, héberge la bibliothèque de l'EFR, la direction, les directions des études ainsi que les activités de recherche ;
- Le service archéologique est situé via dei Delfini 14. Fin décembre 2018, ce site, en concession à l'EFR par l'administration des biens archéologiques italiens, a dû être évacué par mesure de précaution, car l'immeuble attenant menaçait ruine.
- Depuis le 1^{er} septembre 2015, le responsable des publications est basé à Paris au siège de l'École française d'Extrême-Orient. Son poste est mutualisé à mi-temps avec la Casa de Velázquez, à Madrid.

1.4. Répartition des effectifs par position hiérarchique et du genre

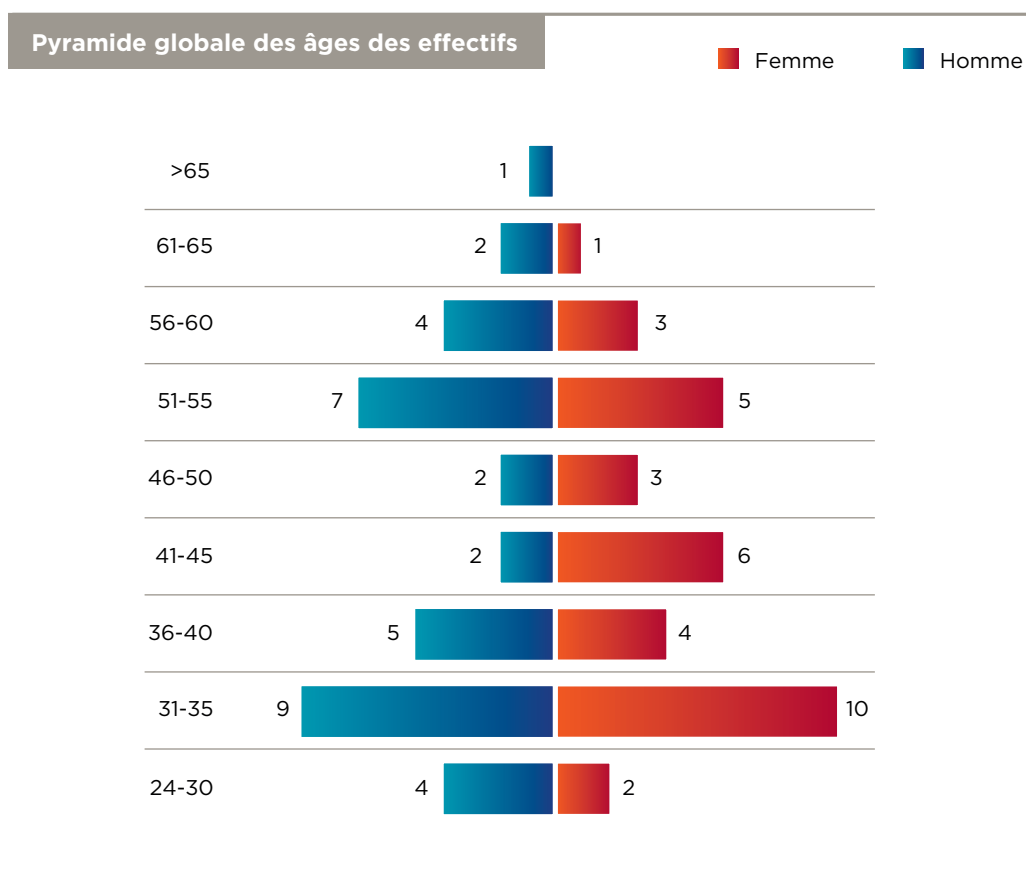
Répartition des effectifs en fonction de la position hiérarchique et du genre



Ce graphique présente la répartition de l'ensemble des personnels, en fonction des catégories hiérarchiques de la fonction publique française ou de leurs équivalents pour les personnels relevant de contrats de droit privé local, en termes de missions/responsabilités, et non de rémunération.

Comme en 2017, la structure des emplois de l'EFR est caractérisée par une part importante d'emplois relevant de la catégorie A ou équivalent, notamment en raison de la présence des 18 chercheurs membres de l'EFR.

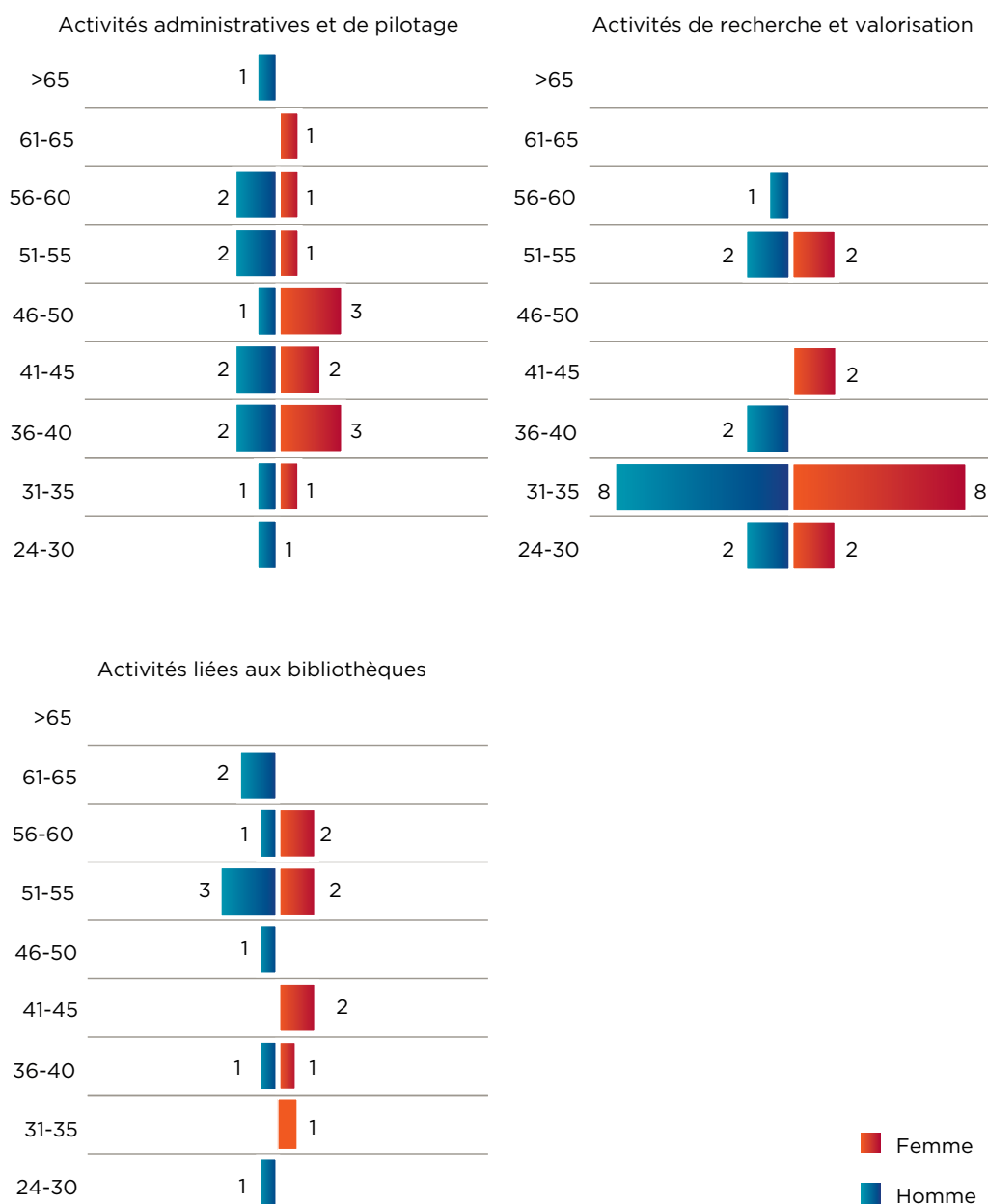
1.5. Âge et ancienneté des effectifs



La pyramide des âges des effectifs de l'EFR se caractérise par un équilibre entre les femmes et les hommes ainsi que par une représentation importante de la tranche d'âge 31-35 ans. Ceci s'explique par la présence des membres scientifiques qui sont fortement présents de façon pérenne dans cette tranche d'âge, étant donné qu'ils sont affectés pour 3 ans et qu'ils sont remplacés par des personnes de cette même catégorie.

La moyenne d'âge est de 43,5 ans pour les hommes et de 42,3 ans pour les femmes.

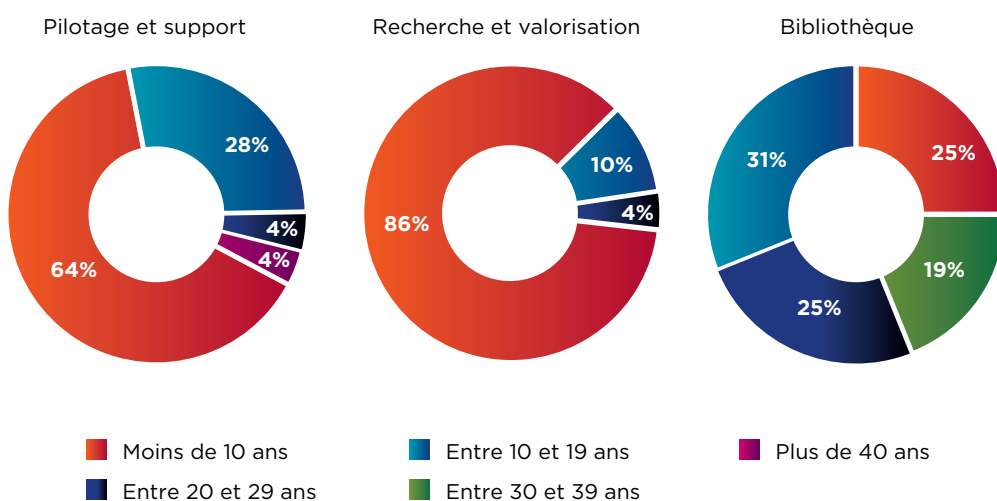
Pyramide des âges par grande mission



Dans les graphiques ci-dessus, les effectifs sont répartis par grande mission (selon une logique proche des destinations budgétaires) et non plus seulement en fonction des services de rattachement. Le service des publications est compris dans les « activités de recherche et de valorisation de la recherche », de même que l'ensemble du service archéologique. Les personnels du Centre Jean Bérard sont ventilés, quant à eux, entre les missions en fonction de leurs activités. La directrice et les directeurs des études sont comptabilisés dans les activités de pilotage.

La comparaison de ces trois pyramides met en lumière le fait que les activités de recherche et de valorisation de la recherche contribuent à la représentation des catégories de tranches d'âge les plus jeunes au sein de la pyramide des âges (membres scientifiques) avec une moyenne de 37,3 ans, tandis qu'en bibliothèque, une partie non négligeable du personnel rattaché à ce service se trouve dans la tranche d'âge de plus de 50 ans, la moyenne d'âge étant de 48,3 ans.

Ancienneté des effectifs à l'EFR par grande mission



Les personnels possédant le plus d'ancienneté (plus de 20 ans de service au sein de l'EFR) représentent :

- 4 % des personnels dédiés aux activités de recherche et valorisation de la recherche ;
- 8 % des personnels dédiés aux activités administratives, support et de pilotage ;
- 44 % des personnels dédiés aux activités liées aux bibliothèques.

À l'inverse, les personnels ayant moins de 20 ans de service représentent :

- 56 % des personnels dédiés aux activités liées aux bibliothèques ;
- 92 % des personnels dédiés aux activités administratives, support et de pilotage ;
- 96 % des personnels dédiés aux activités de recherche et valorisation de la recherche.

Ces différences s'expliquent notamment par le fait que les activités de recherche sont marquées en majeure partie par des recrutements de jeunes chercheurs, et sur des mandats limités dans le temps.

2. Présentation des emplois et effectifs en fonction de la situation réglementaire

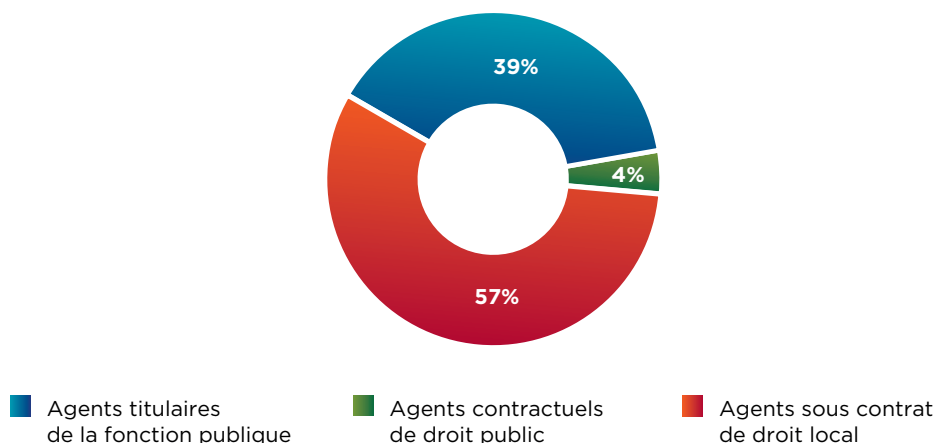
2.1. Les différents statuts des emplois au sein de l'EFR

Les personnels de l'EFR regroupent :

- des fonctionnaires, titulaires de la fonction publique (affectés ou en détachement vis-à-vis de leurs corps d'appartenance) ;
- des contractuels de droit public français, en contrat à durée déterminée (CDD) d'un an renouvelable deux fois (membres scientifiques) ;
- des personnels sous contrat de droit privé italien, en contrat à durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD).

Les personnels fonctionnaires et contractuels de droit public sont communément désignés comme « personnels métropolitains » et les personnels relevant de contrats de droit privé comme « personnels locaux ».

Répartition des effectifs physiques en fonction du statut



Les effectifs de l'EFR sont composés à 39 % de fonctionnaires titulaires et à 61 % de personnels contractuels (membres chercheurs non titulaires de la fonction publique, au nombre de 6, et personnels locaux).

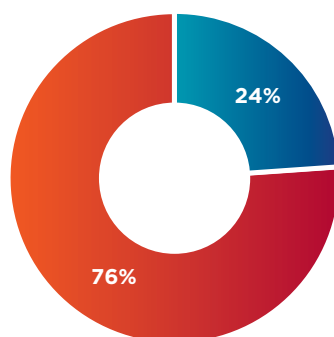
2.2. Le personnel métropolitain

L'ensemble des fonctionnaires et contractuels de droit public sont employés à temps plein. Ils représentent donc 29 personnes pour 29 ETP (une convention de mutualisation des activités du responsable des publications avec la Casa de Velázquez prévoit le reversement de la moitié de son salaire. Pour l'EFR, il est toutefois considéré comme 1 ETPT et consomme 1 emploi).

Répartition des agents par statut, catégorie statutaire (hiérarchique), genre et âge moyen

		Homme	Âge moyen	Femme	Âge moyen	Total effectifs
Titulaire	Catégorie A	14	38	11	40,5	25
	Catégorie B	1	45			1
Contractuel	Catégorie A	3	31			3

Répartition des agents par catégorie de personnel



■ BIATSS

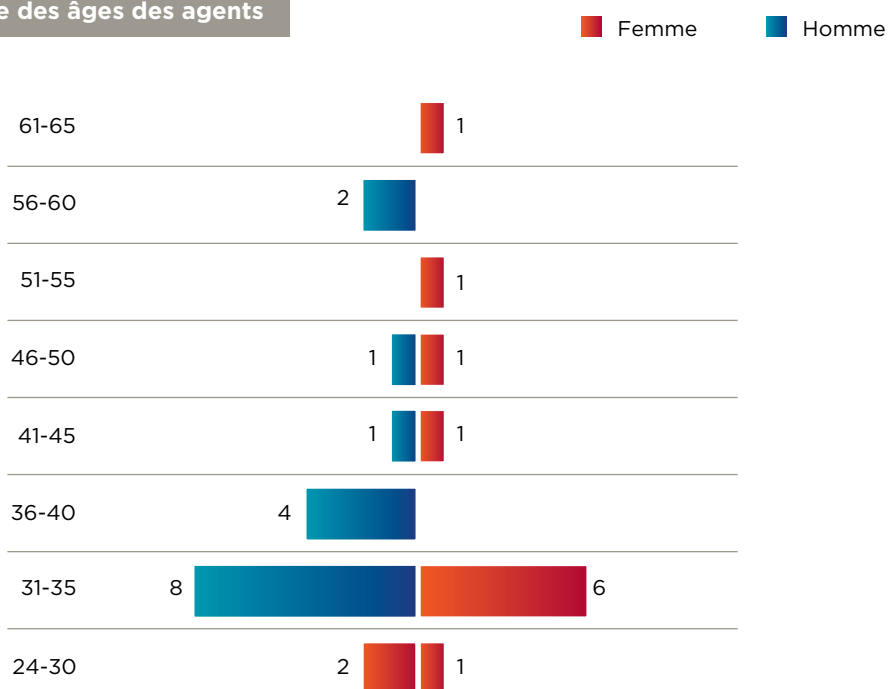
■ Enseignants & chercheurs

Le personnel métropolitain est composé de personnels BIATSS, d'enseignants et d'enseignants chercheurs.

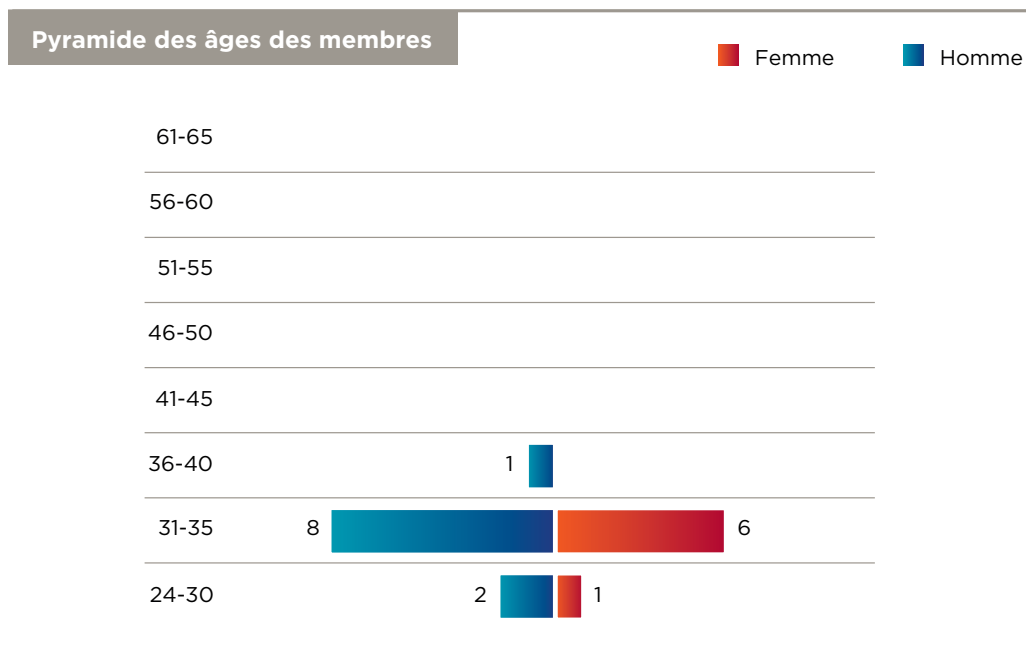
Répartition des agents par corps ou contrat, et genre

		Homme	Femme	Total
Personnel enseignant et de recherche	Enseignant-chercheur			
	Corps des professeurs des universités	0	1	1
	Corps des maîtres de conférence	3	0	3
	Enseignant second degré			
	Corps des professeurs agrégés	7	4	11
	Corps des professeurs certifiés	1	0	1
	Doctorant			
Contractuel	3	3	6	
Total		14	8	22
Personnel BIATSS	MESR			
	Corps des ingénieurs de recherche	1	0	1
	Corps des ingénieurs d'étude	1	2	3
	Corps des conservateurs des bibliothèques	1	0	1
	Corps des bibliothécaires assistants spécialisés	1	0	1
	Ministère de l'action et des comptes publics (DGFIP)			
	Corps des inspecteurs divisionnaires des finances publiques		1	1
Total	4	3	7	

Pyramide des âges des agents



La moyenne d'âge du personnel métropolitain est de 37,2 ans. L'âge moyen des hommes est de 37,9 ans et celui des femmes est de 39,5 ans.



La moyenne d'âge des membres chercheurs est de 32,8 ans.

2.3. Les agents sous contrat de droit local

L'EFR emploie 41 personnels selon ce statut, représentant 38,29 ETP. Ils sont en majorité employés en CDI. Six personnels locaux sont en CDD en 2018.

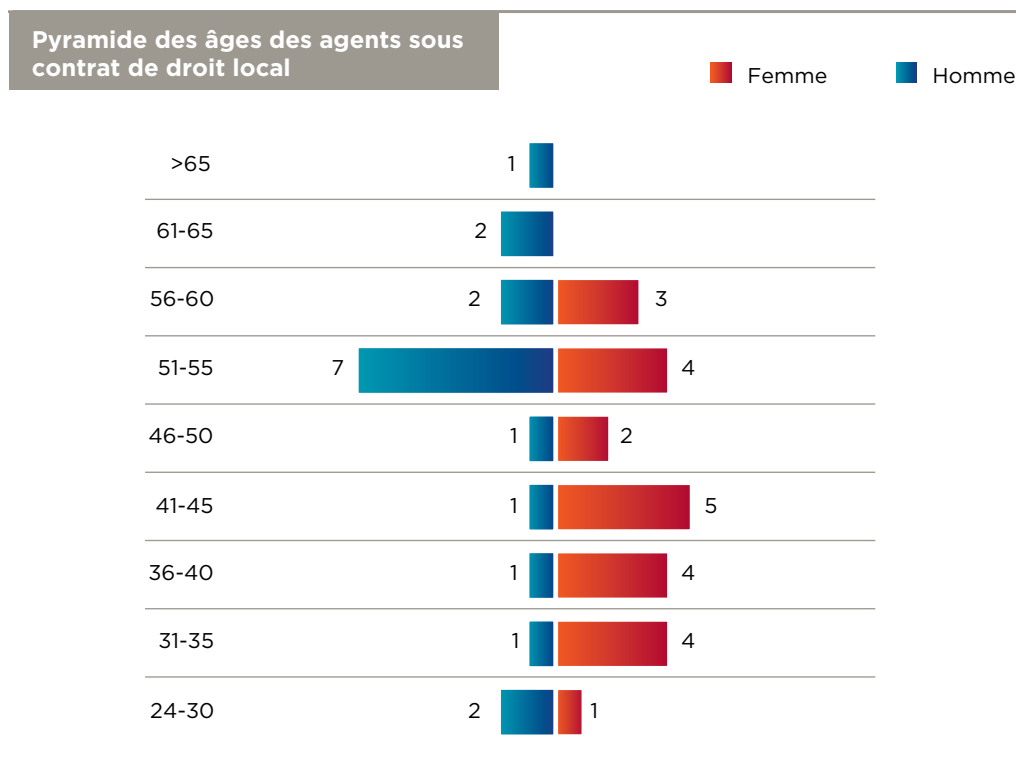
À l'EFR, les modalités de gestion et de recrutement des personnels locaux sont fixées dans un « *contratto colectivo* », une convention collective négociée avec l'organisation syndicale italienne représentant le personnel.

L'ensemble des personnels de droit local appartient à la catégorie des BIATSS.

Répartition par niveau de rétribution, âge moyen et ETP

	Homme			Femme			Total		
	Effectif	Âge moyen	ETP	Effectif	Âge moyen	ETP	Effectif	Âge moyen	ETP
IIIF5	0		0	1	52,0	1	1	52,0	1
IIIF4	1	55,0	1	1	57,0	0,69	2	56,0	1,69
IIIF3	0		0	3	49,3	2,75	3	49,3	2,75
IIIF2	2	57,0	2	4	44,8	4	6	48,8	6
IIIF1	5	48,6	5	5	40,8	5	10	44,7	10
IIF4	4	55,0	3,5	6	37,5	6	10	42,8	9,5
IIF3	5	45,6	5	1	51,0	0,83	6	46,5	5,83
IIF2	0		0	1	50,0	1	1	50,0	1
IIF1	1	43,0	0,27	1	39,0	0,25	2	41,0	0,52
Total	18	49,3	16,77	23	44	21,52	41	431,2	38,29

Les femmes représentent 56 % des effectifs physiques.



La moyenne d'âge du personnel local est de 45 ans. Elle est plus élevée chez les hommes (49,2) que chez les femmes (43,7).

B. LES EFFECTIFS NON PERMANENTS

Les effectifs non permanents recouvrent ici le personnel recruté par l'EFR pour répondre à un besoin ponctuel, liée à un surcroît temporel en termes d'activité ou à un remplacement de personnels permanents en congé long. Ces recrutements passent par différents contrats qui relèvent tous du droit privé italien.

En outre, l'EFR accueille régulièrement des stagiaires (percevant une gratification prévue par les textes ou étant rémunérés par leur organisme d'appartenance). Ceux-ci sont également présentés au sein de cette rubrique.

1. Les contrats à durée déterminée

Outre le personnel nommé temporairement depuis 2016 suite à un mouvement interne pour gérer le projet européen Performart, l'EFR a recouru en 2018 à cinq contrats de vacation : pour le remplacement d'un personnel en congé maternité, pour une mission ponctuelle à la bibliothèque sur subvention spécifique en vue d'une rétro conversion du catalogue, pour une création de poste de topographe au service archéologique (52 candidatures

pour 7 candidats auditionnés) et aux deux postes d'accueil (place Navone et place Farnèse). Les six personnes ayant effectué ces missions sont 4 hommes et 2 femmes.

2. Les contrats occasionnels (vacations) et sur appel

2.1. Les contrats occasionnels

Répartition par destination budgétaire, nombre de contrats, personnes et coûts

Destination EFR	Nombre de contrats	Nombre de personnes différentes		Coût (en euros)
		Hommes	Femmes	
Bibliothèque	9	0	3	10.900
Diffusion des savoirs	1	0	1	2.500
Formation	0	0	0	-00
Pilotage	10	0	6	3.831
Recherche	26	12	11	44.490
Total	46	12	21	61.721

Données 2017

Destination EFR	Nombre de contrats	Nombre de personnes différentes		Coût (en euros)
		Hommes	Femmes	
Bibliothèque	8		2	10.080
Diffusion des savoirs	3	1	1	2.580
Formation	8	5	3	1.600
Pilotage	8		4	2.479
Recherche	31	12	12	56.840
Total	58	18	22	73.579

Les contrats occasionnels permettent de recourir aux services d'une personne sur une période courte. Leur particularité est de ne pas lier la personne à des contraintes horaires et ou à une présence sur le lieu de travail. Les personnes sont tenues d'effectuer la mission confiée, selon des modalités libres en termes organisationnels. Ces modalités contractuelles répondent tout particulièrement aux besoins ponctuels des sections de recherche auxquels correspondent des compétences particulières et approfondies, pour mener des activités liées à la conduite de la recherche (dans le cadre des programmes de recherches de l'EFR) ou de sa valorisation (exemple : traductions de documents). Ces contrats sont plafonnés par la loi italienne à un montant de 5 000 euros par personne et par an.

On note que cette année encore, les contrats de ce type ont, dans leur grande majorité, été destinés aux activités de recherche.

2.2. Les contrats sur appel (« *contratto a chiamata* »)

Ces contrats permettent de recourir aux services d'une personne, sur des fonctions de type accueil, selon les besoins à couvrir, et de manière irrégulière. À l'École française de Rome, une personne, recrutée en juin 2018, est embauchée selon cette modalité jusqu'au 31 décembre 2019, dans l'attente de la réorganisation du service de l'accueil de place Navone.

En 2018, il a été fait appel à ce personnel pour un total de 266,5 heures.

3. Les stagiaires

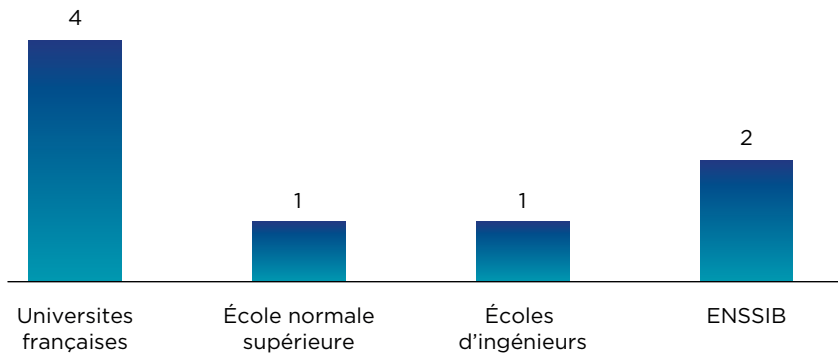
La diversité des métiers et compétences au sein de l'EFR fait écho à la diversité des stagiaires accueillis, en terme d'origine des stagiaires et des spécialités. En 2018, on dénombre 8 stagiaires accueillis contre 15 en 2017, pour 464 jours de présence à l'EFR contre 883 jours en 2017.

Répartition du nombre de stagiaires et de jours cumulés par service

Service EFR	Nombre de stagiaires	Nombre de jours cumulés*
Bibliothèque	3	185
Communication	1	109
Section antiquité	1	70
Service archéologique	3	100
Total	8	464

* Week-end non inclus

Origine des stagiaires



La moitié des stagiaires accueillis sont étudiants à l'université. L'EFR accueille également des fonctionnaires-stagiaires issus des écoles de service public françaises, à savoir en 2018, deux stagiaires conservateurs à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB).

4. Les contrats étudiants

Il s'agit de contrats de droit français, réglementés par le décret n° 2007-1915 du 26 décembre 2007. Parmi les principales conditions de ce type de contrats, on peut souligner la limitation dans le temps (un an, renouvelable deux fois) et dans l'objet de la mission : essentiellement un appui aux personnels des bibliothèques (accueil des lecteurs le samedi et en soirée, au rangement des livres).

Sur la période 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 (année universitaire), l'EFR a embauché trois étudiants (deux femmes et un homme) inscrits au programme européen pour la mobilité des étudiants Erasmus, pour un total de 1 050 heures de permanence.

II. CARRIÈRES DES PERSONNELS

Cette seconde partie présente les données relatives aux carrières des personnels : recrutements, départs, promotions, rémunérations et formations.

Les rémunérations des personnels locaux sont annexées sur la grille indiciaire de la fonction publique italienne (CCNL Comparto Ministeri signé le 12 février 2018 pour la période 2016-2018). Ce nouveau contrat a revalorisé les payes de base de tous les grades associés à cette grille indiciaire. En parallèle, le contrat collectif de l'EFR a été signé le 5 mars 2018 et a instauré localement un nouvel échelon d'ancienneté, après 3 ans de service.

Concernant les fonctionnaires titulaires, on peut citer, comme cadre de référence, le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 pour les maîtres de conférence et les professeurs des universités, et le décret n° 72- 580 du 4 juillet 1972 pour les professeurs agrégés.

Les personnels des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs (ITRF) sont régis par le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985.

A. LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Les membres chercheurs étant nommés pour un an renouvelable deux fois, ceux-ci font ici l'objet d'une rubrique dédiée en point 3.

1. Les recrutements

Les recrutements à durée indéterminés, par genre		
	Homme	Femme
Titulaire fonction publique	0	0
CDI (emploi local)	0	0,5

Quatre personnes ont été recrutées cette année sur des emplois permanents :

- La fonctionnaire stagiaire (Bap D - sciences humaines et sociales, appartenant au corps des ingénieurs d'études classe normale (catégorie A). a été titularisée ;

- Un personnel de droit local : un poste d'assistant de communication, de catégorie IIF4, a été créé au 1^{er} janvier 2019. Le poste a fait l'objet d'un appel à candidatures : vingt-six candidatures ont été reçues et 6 candidats auditionnés. La personne nommée a obtenu le poste en mouvement interne ; de fait, un service de communication a été créé. Cette nomination a par ailleurs eu pour conséquence la promotion au niveau supérieur de IIF2 à IIF3 du personnel d'accueil en CDD jusqu'au 31 décembre 2019 et désormais dévolu à des missions de niveau supérieur.

Il est enfin à noter que le directeur des études pour la section Epoques moderne et contemporaine a été renouvelé dans ses fonctions à compter du 1^{er} septembre 2018, pour un second et dernier mandat de 3 ans.

2. Les départs

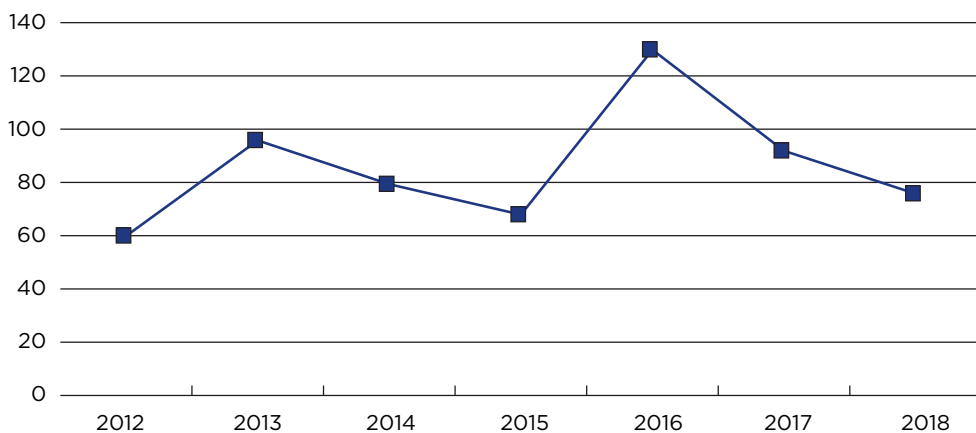
Outre les mouvements de personnels propres aux membres scientifiques suite à la fin de mandat (voir infra), aucun départ n'est à noter en 2018 par retraite, décès ou démission.

Pour le personnel local, on note une réduction d'un mi-temps au service hébergement, dû au mouvement interne à mi-temps au service communication.

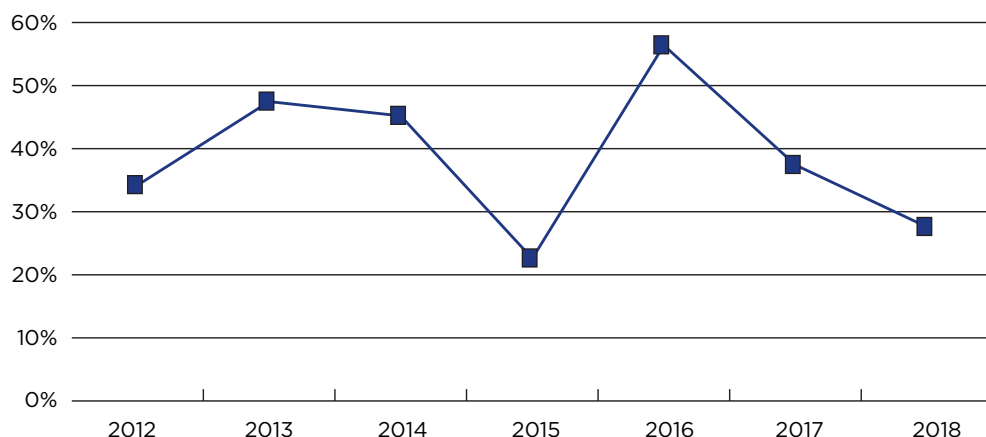
3. Les membres

Les membres de l'École française de Rome sont nommés pour une année universitaire, pour un an renouvelable deux fois après examen des dossiers par la commission d'admission et entretiens avec les candidats menés par cette même commission.

Évolution du nombre de candidatures reçues depuis 2012



Évolution du taux de renouvellement des membres depuis 2012



Pour la campagne de recrutement des membres 2018, 79 candidatures ont été reçues et 26 personnes ont été auditionnées, pour quatre postes disponibles (un cinquième poste s'est découvert après les recrutements, en juin 2018, suite à l'obtention d'un poste de maître de conférence par un membre de première année : c'est la première personne proposée sur la liste complémentaire qui a été nommée). Le taux de renouvellement des membres en septembre 2018 est de 28 %.

Les membres sortants, contractuels ou en position de détachement auprès de l'EFR, ont obtenu une affectation dans l'ESR ou auprès d'institution de recherche étrangères (Villa i Tati de Florence - Université d'Harvard).

Enfin, un membre embauché sur un contrat de droit public en CDD ayant quitté l'EFR au 31 août 2017 perçoit de l'EFR, depuis cette date et jusqu'au 31 août 2019, l'allocation de retour à l'emploi (ARE).

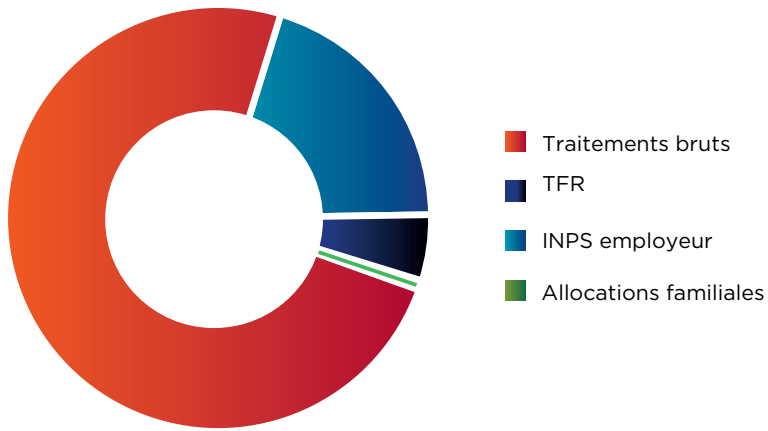
B. LES RÉMUNÉRATIONS ET LES PROMOTIONS

1. Les rémunérations

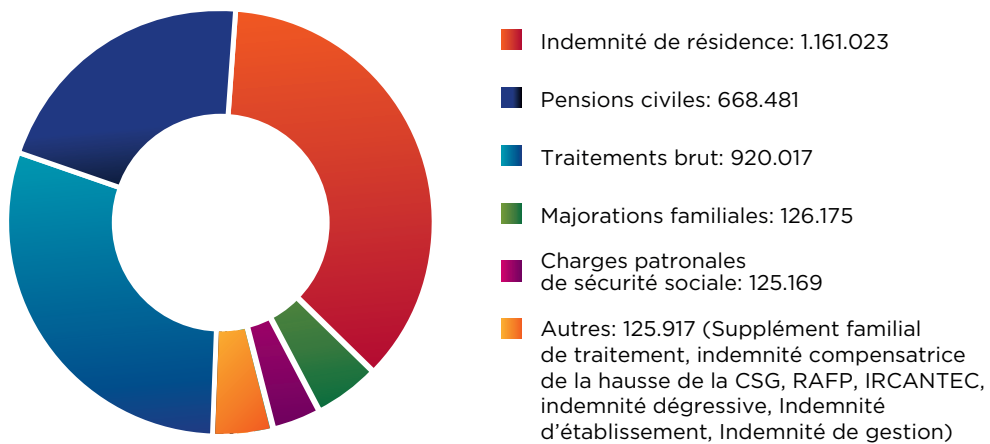
Rémunérations personnels locaux (coûts employeurs compris), y compris personnel sous recettes fléchées, en euros

Traitements bruts	1.242.352,1	74,7
INPS employeur	337.669,2	20,3
TFR	76.071,2	4,5
Allocations familiales	5.763,3	0,3
Total	1.661.855,9	100,0

Rémunérations personnels locaux (coûts employeurs compris),
y compris personnel sous recettes fléchées, en euros



Rémunérations personnel métropolitain (coûts employeur compris),
personnel permanent, en euros



Répartition du nombre d'heures majorées et de leur coût total en fonction de leur typologie

TYPES D'HEURES MAJORÉES	NOMBRE D'HEURES	COÛT (EN EURO HORS CHARGE PATRONALE)
Heures supplémentaires		
15 %	65,00	946,20
35 %	50,34	844,89
50 %	74,00	1.506,15

Conformément au contrat collectif local, les personnels de la bibliothèque effectuent des heures de travail majorées à 25 % le samedi, et comprises dans les 36 heures hebdomadaires. Des heures supplémentaires sont également effectuées par d'autres personnels, majorées de 15 %, 35 % ou 50 %, selon les besoins du service. Au total, 189,34 heures supplémentaires ont été rétribuées pour un montant de 3297,24 euros. Les heures supplémentaires ne sont pas prévues pour les agents métropolitains.

2. Les promotions

2.1. Agents sous contrat de droit local

Avancement des agents locaux par genre et catégorie

	HOMME	FEMME
IIF3 -> IIF4	1	1
IIF4 -> IIIF1		1
IIIF1 -> IIIF2	1	
IIIF2 -> IIIF3		1

En 2018, cinq agents ont bénéficié de promotions : trois agents ont bénéficié d'une promotion à l'ancienneté et deux agents ont bénéficié d'une promotion suite à changement de fonction.

Le contrat collectif renégocié au 5 mars 2018 pour la période 2018-2020 a apporté aux personnels locaux un élément de rémunération supplémentaire dès lors qu'un agent observe six ans de service (le premier échelon d'ancienneté étant atteint après trois ans de service). Deux personnels ont bénéficié en 2018 du premier échelon d'ancienneté, après les trois premières années de service.

2.2. Titulaires de la fonction publique (hors personnels de recherche)

Avancement des agents métropolitains par corps et filière		DOSSIERS ÉLIGIBLES	DOSSIERS PRÉSENTÉS	AVANCEMENT OBTENU
Changement de corps				
Filière IRTF	IGE → IGR	1	1	1
Filière Bibliothèque	BIBAS CI ex → BIB	1	1	0
Avancement de grade				
Filière ITRF	IGR 2 ^e cl → IGR 1 ^e cl	1	1	1
	CONS Classe normale → CONS Chef	1	1	0

En 2018, un concours interne d'IGR a été ouvert en BAP J et une promotion sur ce poste a donc été enregistrée avec effet au 1^{er} septembre 2018.

Par ailleurs, un ingénieur de recherche 2^e classe a obtenu le passage à la 1^{ère} classe.

C. LES FORMATIONS

1. Les formations

L'effort dédié à la formation a augmenté de manière très nette en 2018, aussi bien au niveau du budget qui a plus que doublé par rapport à l'année précédente, mais également du nombre de journées de formation qui a presque doublé lui aussi.

Une des nouveautés en 2018 a été l'expérimentation d'un nouveau type de cours d'anglais, un cours d'anglais « académique », dispensé par une professeur d'université via l'association « *Ricerca continua* » de l'Université Tor Vergata, en direction des membres scientifiques. Cette formation a rencontré un franc succès et sera proposée aux membres scientifiques tous les deux ans, de manière à ce qu'ils puissent en bénéficier au moins une fois au cours de leur affectation à Rome.

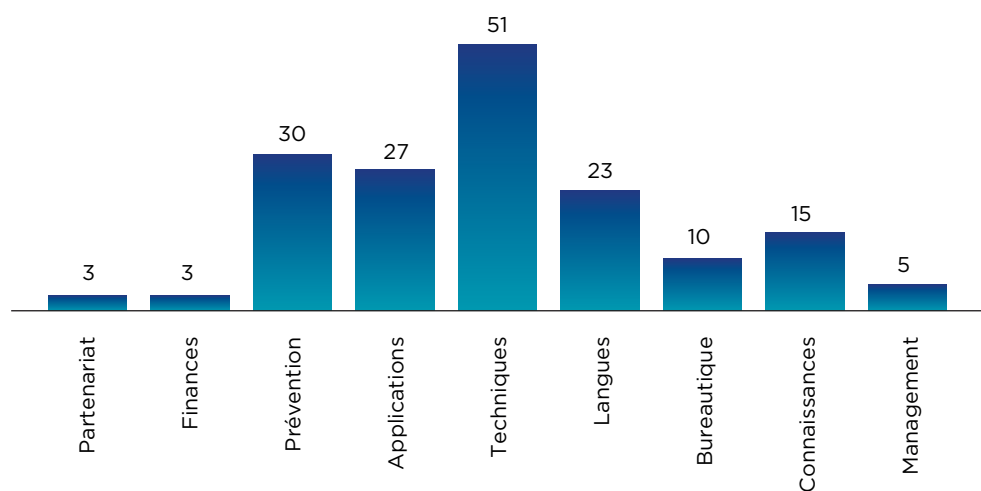
D'autres formations nouvelles, qui reflètent l'attention de la direction de l'établissement aux problématiques actuelles, ont vu le jour : formation au management pour certains personnels de l'équipe de direction, formation à la gestion du patrimoine immobilier dans les établissements de l'ESR, formation par le ministère des finances sur les règles de la gestion publique, formation des chercheurs au montage de projets européens : autant d'actions de formation qui témoignent du soin accordé à ces problématiques fondamentales pour le dynamisme de l'institution.

1.1. Les formations par domaine

Répartition des jours de formation, des dépenses et du nombre d'agents formés par domaine								
	DOMAINE DE FORMATION	NOMBRE DE JOURS DE FORMATION	COÛT (EN EUROS)	NOMBRE D'AGENTS	DONNÉES 2017			
Prévention et sécurité	Prévention et sécurité	45,5	4.719	30	Prévention et sécurité	8,5	1.515,4	7
	Culture institutionnelle et efficacité personnelle	-	-	-	Culture institutionnelle et efficacité personnelle	-	-	-
Techniques spécifiques	Techniques spécifiques	53,5	-	51	Techniques spécifiques	19	1.497,6	11
	Informatique (conception d'outils)	-	-	-	Informatique (conception d'outils)	-	-	-
Utilisation d'applications spécialisées	Utilisation d'applications spécialisées	18,5	1.056	27	Utilisation d'applications spécialisées	27	0	9
	Ressources humaines	-	-	-	Ressources humaines	-	-	-
Connaissances scientifiques	Connaissances scientifiques	7,5	0	15	Connaissances scientifiques	-	-	-
Management	Management	12	4.465	5	Management	-	-	-
Finances, comptabilité	Finances, comptabilité	5,5	0	3	Finances, comptabilité	6	0	3
Bureautique	Bureautique (utilisation d'outils)	5	150	10	Bureautique (utilisation d'outils)	25,5	2.952,4	16
Langues	Langues	101	12.950	23	Langues	58	3.830,0	15
Réseau EFE	Partenariat et valorisation (RESEFE)	5	0	3	Partenariat et valorisation	2	0	1

- Le coût total de la formation en 2018 s'établit à 23 340 euros contre 9 795 euros en 2017.
- Le nombre total de jours de formation s'élève à 253,5 en 2018 contre 146 en 2017.
- Les trois domaines de formations privilégiés ont été le renforcement des techniques spécifiques, la prévention et la sécurité ainsi que les langues.

Nombre d'agents formés par domaine de formation



Dans le graphique et le tableau ci-dessus apparaît le nombre d'agents formés par domaine de formation (un même agent ayant pu suivre des formations dans différents domaines au cours de l'année).

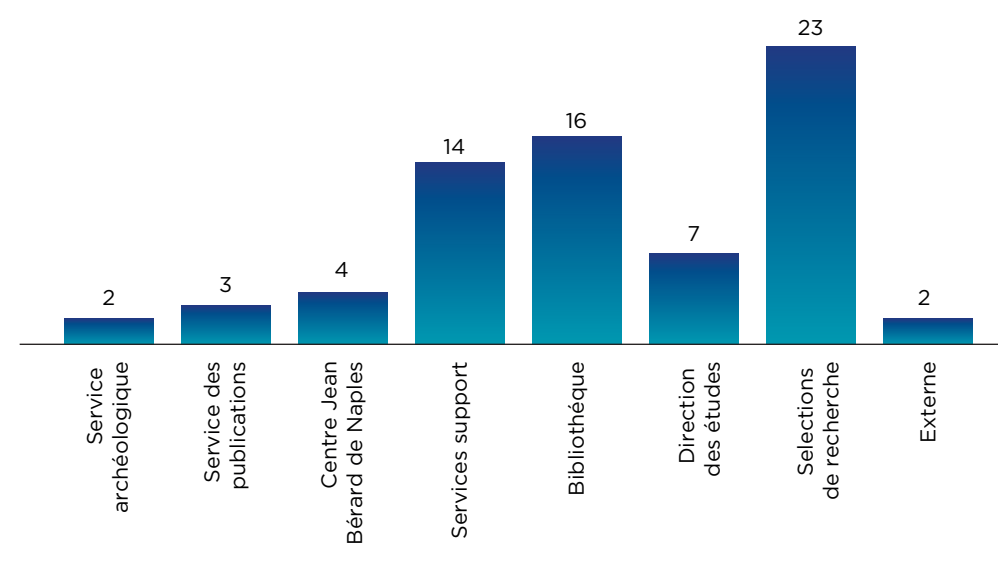
1.2. Les formations par service

Répartition des jours de formation, et du nombre d'agents formés par service

	NOMBRE DE JOURS DE FORMATION	NOMBRE D'AGENTS
Service archéologique	7	8
Service des publications	16	11
Centre Jean Bérard de Naples	9,5	8
Services support	67,5	43
Bibliothèque	55	29
Direction des études	35,5	24
Sections de recherche	57	42
Externe	6	2
Total	253,5	167

Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation par services

	NOMBRE D'AGENTS
Service archéologique	2
Service des publications	3
Centre Jean Bérard de Naples	4
Services support	14
Bibliothèque	16
Direction des études	7
Sections de recherche	23
Externe	2
Total	71

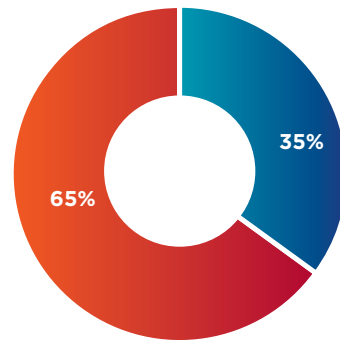


Le tableau et le graphique ci-dessus présentent le nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation ou plus, ventilés par service.

1.3. La prise en charge des formations

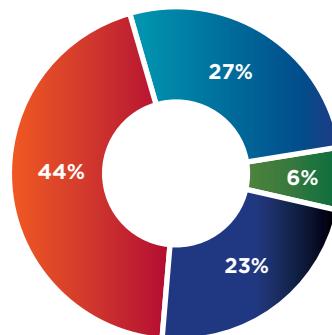
Toutes les formations proposées en 2018 n'ont pas fait l'objet d'une dépense directe de la part de l'EFR. En effet, certaines sont assurées par les ministères de tutelle ou de la fonction publique. Une part non négligeable est réalisée par des prestataires de l'EFR dans le cadre de contrats actifs (par exemple la société éditrice du nouveau logiciel comptable en service au 1^{er} janvier 2019 qui a procédé à toutes les formations d'adaptation à l'outil ou encore la poursuite de l'aide au montage de projets européens dans le cadre de la cotisation de l'EFR à l'Agencia per la promozione della ricerca europea - APRE).

Prise des jours de formation facturés et non facturés



■ Facturés ■ Non facturés

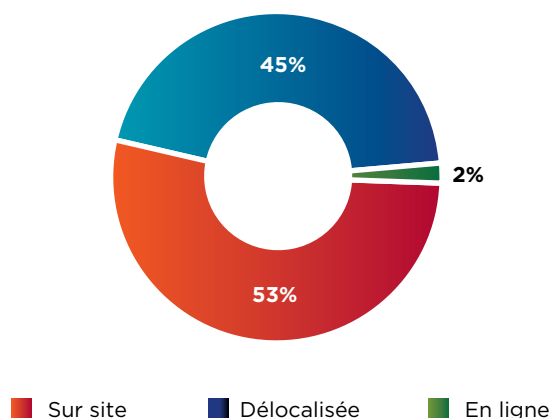
Origine de la prise en charge des jours de formation non facturés



■ Organisme public ■ Prestataire au service de l'EFR ■ Interne ■ Inter-EFE

En 2018, outre les rencontres inter-EFE par service (voir infra partie sur les déplacements), deux personnels de l'EFR ont bénéficié d'une formation mutualisée avec l'École française d'Athènes (EFA), portant sur la réinformatisation des bibliothèques). Cette formation a été prise en charge par l'EFA.

En interne, le topographe nouvellement nommé a dispensé plusieurs formations à la cartographie (SIG) à destination des personnels de recherche (membres scientifiques, directeurs des études, direction).

Localisation des formations

Les formations ont été réparties presque de manière équitable sur site et en délocalisé.

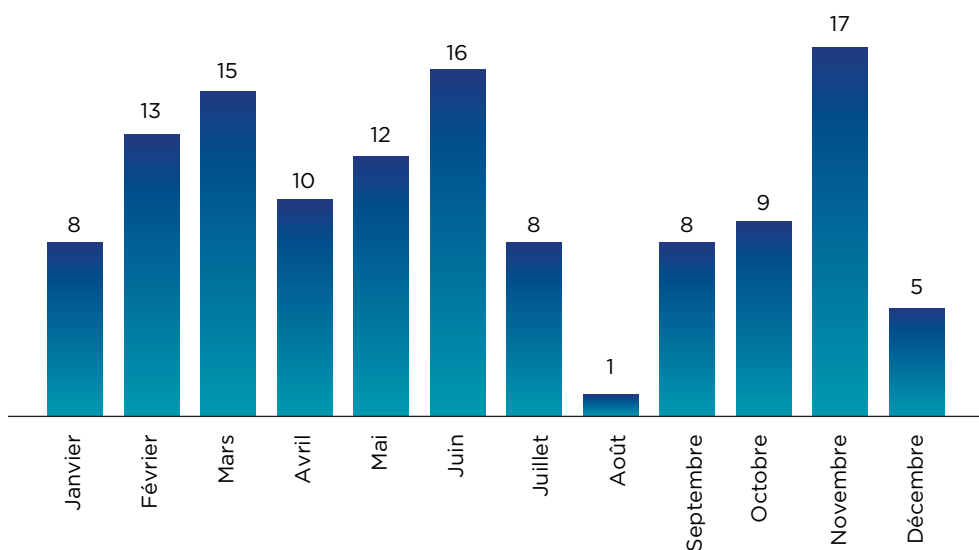
2. Les déplacements

En raison de l'implantation de l'EFR à l'étranger et pour assurer une activité de recherche couvrant une aire géographique large, les personnels BIATSS et chercheurs sont amenés à effectuer divers déplacements, dont les frais sont pris en charge par l'École. Ces missions participent pour certaines au développement de réseaux et à la montée en compétences des personnels de l'EFR.

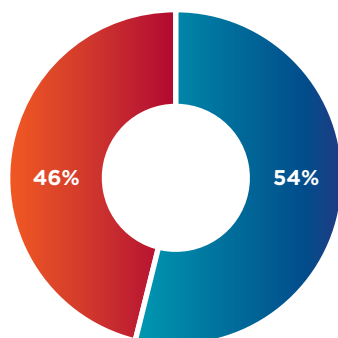
Il est à noter que l'année 2018 a vu une augmentation des échanges et des déplacements au titre du réseau des Écoles françaises à l'étranger, en premier lieu par les rencontres des directeurs des cinq EFE (rencontre en comité des directeurs du réseau les 18 janvier, 16 avril et 15 octobre 2018). Par ailleurs, une rencontre des agents comptables et des responsables administratifs des EFE a été organisée au Caire les 16 et 17 octobre, à l'Institut français d'archéologie orientale (IFAO), toujours dans l'optique de mutualisation des pratiques.

En 2018, 122 missions avec frais ont été comptabilisées (111 en 2017). Elles ont concerné 28 personnels (contre 32 en 2017).

Répartition du nombre de missions par mois



Répartition du nombre de missions en fonction des personnels



■ Personnels de recherche

■ Personnels administratifs

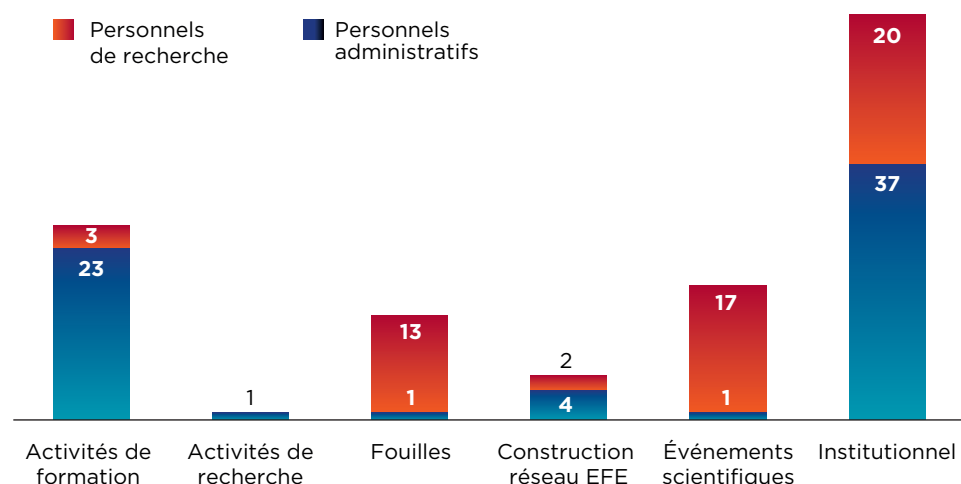
Le personnel est réparti ici en deux axes, en fonction de ses activités (administratives et de pilotage ou de recherche). Les directeurs des études sont ici comptabilisés dans le groupe activités de recherche, car la majorité de leurs déplacements s'inscrivent dans ce cadre.

En 2018, une part importante des missions recherche a été consacrée à la présence du topographe sur les chantiers de fouilles.

Soixante-six missions ont été effectuées par 16 personnels dédiés aux activités administratives et de pilotage (contre 47 en 2017). Sur ces 66 missions, 40 ont concerné des déplacements du personnel de Naples à Rome.

Cinquante-six missions ont été effectuées par 15 personnels dédiés aux activités de recherche.

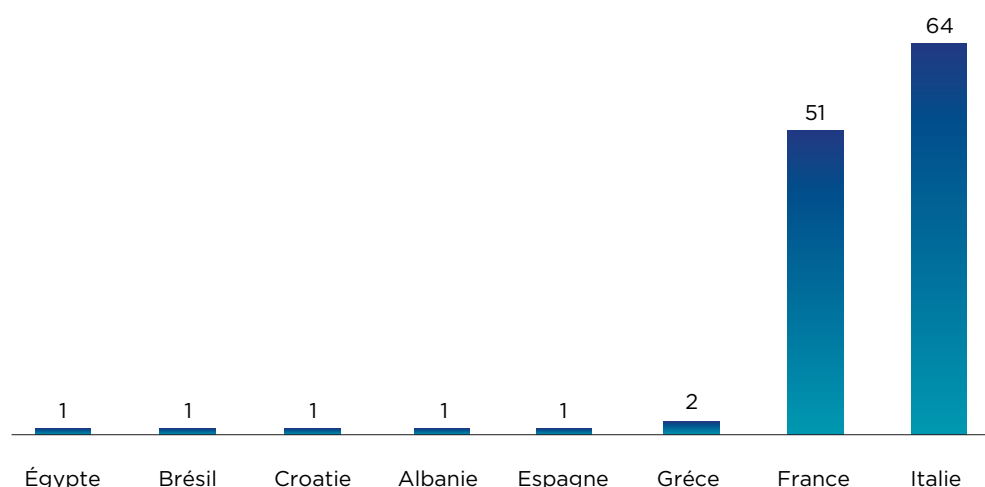
Répartition du nombre de missions en fonction du motif de déplacement



Les missions à caractère institutionnel occupent la première place des motifs de déplacements. Elles recouvrent en grande majorité les déplacements liés à une participation des personnels aux instances de gouvernance de l'EFR (conseils, commissions de recrutement, élections professionnelles, etc.), mais aussi l'inclusion des personnels du Centre Jean Bérard aux activités de l'EFR à Rome (moments de convivialité et réunions diverses relatives au dialogue social notamment avec la renégociation du contrat collectif).

Les missions relatives à des événements à caractère scientifique couvrent toutes les participations des chercheurs de l'EFR à des colloques, tables rondes, conférences, etc.

Répartition du nombre de missions par destination géographique



Les déplacements en France et en Italie représentent 94,2 % des missions.

III. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Ce chapitre présente les données relatives aux conditions de travail, impliquant un examen de l'organisation du temps de travail à l'EFR et des données relatives aux absences, ainsi que des acteurs et actions mises en places en matière d'hygiène et sécurité.

A. LES CONDITIONS DE TRAVAIL

1. Temps de travail

Répartition des effectifs selon la durée du travail

Les agents à temps partiel représentent 8,5 % des effectifs. Il s'agit de 4 femmes et 1 homme sous contrat de droit local (3 en CDI et 2 en CDD).

Durée hebdomadaire du travail	DURÉE HEBDOMADAIRE	CONGÉS ANNUELS EN JOURS
Personnel métropolitain	37h20	43
Personnel local	36h	36

Le contrat collectif du personnel local, signé pour la période 2018-2020 le 5 mars 2018, prévoit que les horaires de travail sont désormais compris entre 8h et 19h (contre 20 heures jusqu'à cette date). La durée du temps de travail est de 36 heures, répartie sur cinq ou six jours, du lundi au samedi.

Les agents affectés à la bibliothèque travaillent de 8h à 19h, du lundi au samedi. Lorsque ces personnels travaillent les samedis, une majoration du taux horaire de 25 % est appliquée.

Par ailleurs, une disposition du contrat collectif prévoit pour l'ensemble des agents locaux une flexibilité des horaires de travail pour les parents d'enfants de moins de six ans.

Concernant les fonctionnaires titulaires de la catégorie des BIATSS, les horaires sont répartis du lundi au vendredi de 8h à 19h.

Le compte épargne temps (CET)

Quatre agents disposaient d'un CET actif en 2018. Aucun n'a déposé de jours en 2018.

2. Les congés

Le périmètre retenu ici exclut les absences liées aux faits de grèves, congés formations, jours fériés et ponts.

Sont présentés tout d'abord les indicateurs liés aux congés spécifiques puis les absences rémunérées. Ces deux catégories confondues, on dénombre 444,5 journées d'absence en 2018.

1.1. Les congés

Nombre de jours de congés et d'agents en fonction du motif

TYPE DE CONGÉS	NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE DEMANDES
Longue maladie	0	0
Maternité	37	1
Parental	2	1
Total	39	2

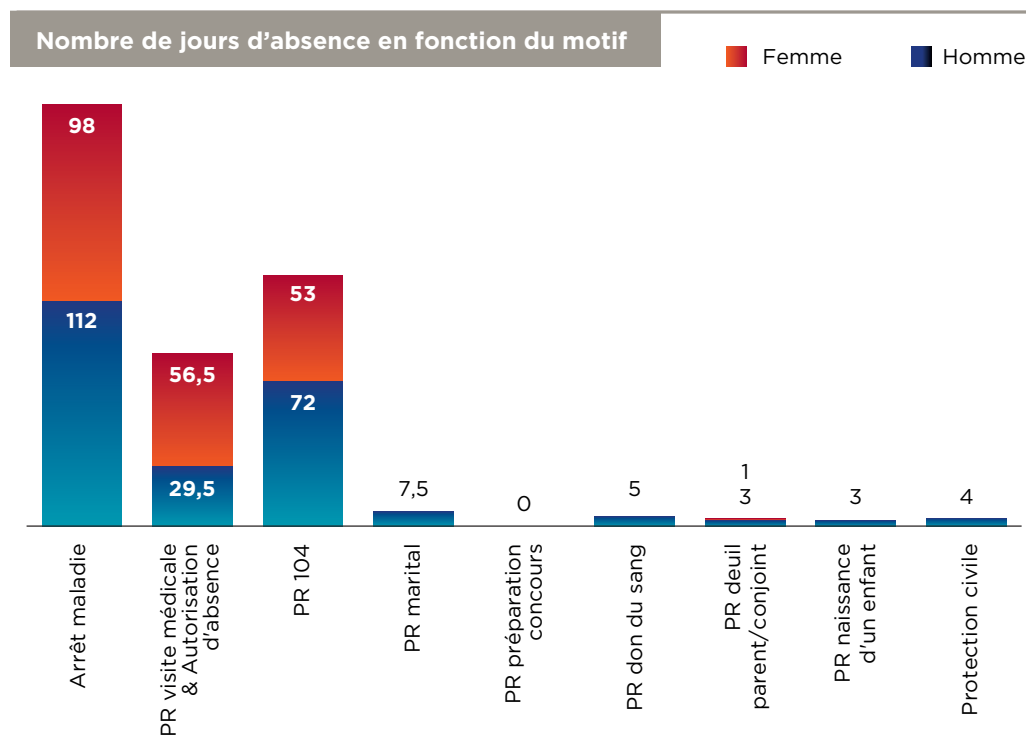
En 2018, ce type d'absence a concerné deux femmes.

1.2. Les absences

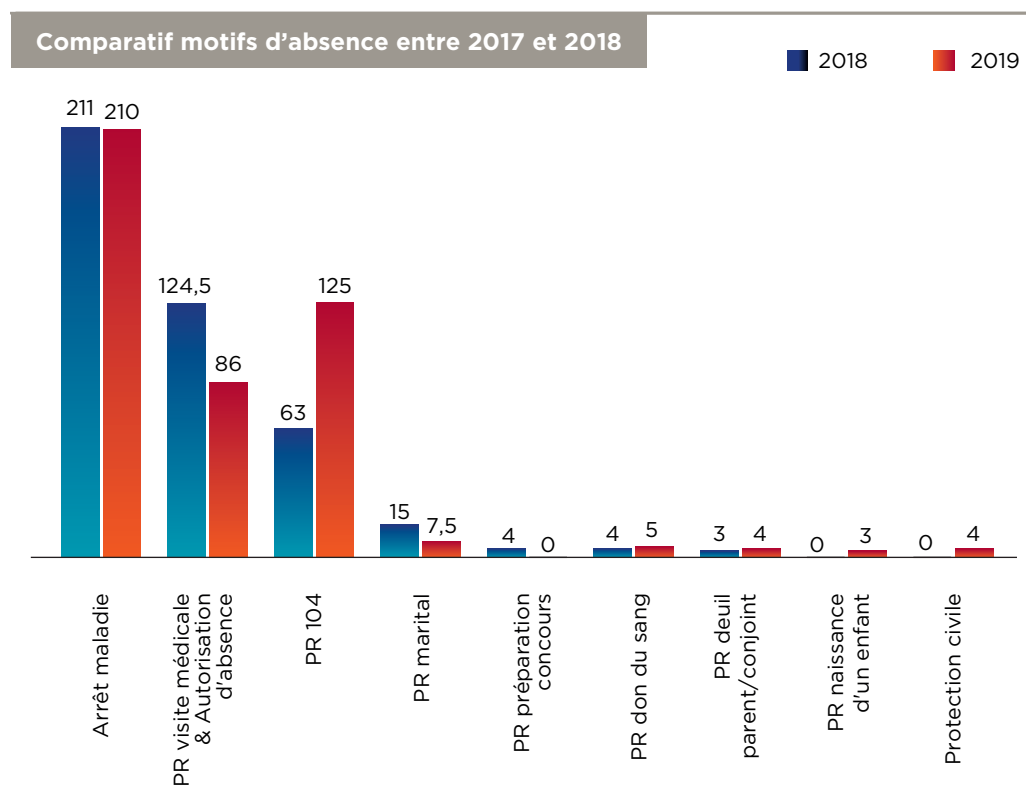
Sur ce type d'absences, les personnels ayant le statut de chercheur n'apparaissent pas dans la mesure où leur temps de travail obéit à un régime particulier (voir supra).

Aussi, d'un point de vue statutaire trois catégories de personnel sont concernées ici :

- Les agents sous contrat de droit local en CDD et CDI ;
- Les titulaires de la fonction publique (les contractuels de droit public n'étant pas concernés car ce sont des personnels de recherche).



Sur 444,5 journées d'absences en 2018 (424,5 en 2017), 210 d'entre elles, soit 47,2 %, correspondent à des arrêts maladie. Les absences au titre de la loi 104 (réglementation italienne) ont doublé en 2018.



Les « *permessi retributi* » (PR dans le graphique) sont des autorisations d'absence prévues par la législation italienne du travail, pour un certain nombre de motifs, dont quelques-uns sont représentés ici. Parmi les catégories de PR, on peut citer :

- le PR « visite médicale » : autorisation de s'absenter pour des visites médicales pour soi ou sa parentèle, à raison de six jours maximum par an ;
- le PR « loi 104 » : autorisation de s'absenter trois jours par mois maximum pour s'occuper d'un proche parent souffrant d'une pathologie reconnue par la sécurité sociale italienne.

B. LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les risques professionnels sont liés à l'activité professionnelle et aux conditions de travail. Ils peuvent se traduire par une maladie ou un accident. Le code du travail applicable dans ce domaine à la fonction publique impose à l'employeur de prévenir ces risques (y compris les risques psycho-sociaux) afin d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur santé physique et mentale.

1. Les indicateurs des risques professionnels

En 2018, il y a eu deux accidents de travail, correspondant à un accident de trajet lieu de travail-domicile et un sur le lieu de travail.

2. La médecine du travail

La médecine du travail a été mise en place en 2010. Un médecin du travail est nommé par la directrice de l'EFR pour un mandat de trois ans, conformément à la réglementation italienne en matière de veille sanitaire. Une inspection de chaque site de travail a lieu tous les ans, ainsi que des visites médicales. Pour les personnels, la périodicité des visites dépend de leur âge et de leurs missions au sein de l'EFR. Les visites incluent désormais un ECG (tous les deux ans) pour les magasiniers et les techniciens.

En 2018, 32 personnes ont été visitées : 20 hommes et 12 femmes.

3. Les autres actions de prévention

3.1. Les acteurs

Depuis 2010, les fonctions de prévention sont assurées par un prestataire externe. La société Amadria assure pour le compte de l'EFR le service de prévention et de protection (RSPP). Dans ce cadre, des visites ponctuelles des lieux de travail et des chantiers de fouilles sont organisées pour vérifier la conformité du niveau de sécurité avec la réglementation.

À l'EFR, les fonctions dévolues au comité d'hygiène et de sécurité au travail (CHSCT) sont assurées par le comité technique.

Un représentant des employés pour la sécurité (RLS) est élu par les personnels tous les trois ans, conformément à la réglementation italienne. Il accueille et relaie à la direction les éventuelles demandes ou réclamations des personnels en matière d'hygiène et de sécurité.

3.2. Le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER)

Le D.U.E.R. est le document unique de l'évaluation des risques. Créé par décret en 2001, il prévoit que l'employeur ait l'obligation de répertorier et évaluer tous les risques professionnels susceptibles de nuire à la sécurité des travailleurs.

Le DUER doit être mis à jour de manière fréquente, au moins une fois par an.

L'équivalent italien du DUER est le « *Documento di valutazione dei rischi* » (DVR). Il en existe un pour le site de place Navone et un pour celui du palais Farnèse.

3.3. Les actions relatives à l'hygiène et la sécurité

3.3.1. Les travaux - amélioration des conditions de travail

D'importantes améliorations des conditions de travail du personnel sont à mentionner : aménagement du « studiolo » et achat de nouveaux bureaux et meubles de rangement pour les bibliothécaires, pose d'un éclairage Led au plafond et sur les corniches, ajout et mise aux normes des prises électriques et ajout de nouveaux radiateurs. Par ailleurs, la salle libérée par le déplacement des personnels de la bibliothèque dans le « studiolo » a été à son tour aménagée en espace de convivialité, répondant entre autres à une demande de longue date de la part des membres scientifiques. Cet aménagement s'est accompagné d'un rafraîchissement des peintures, de la pose d'un nouvel éclairage Led et d'achat d'étagères.

Dans le bureau des assistantes scientifiques pour les sections Antiquité et Moyen Âge, là aussi, un nouvel éclairage a été installé et un nouveau radiateur posé.

Au troisième étage, le bureau des directeurs des études pour les Époques moderne et contemporaine ainsi que l'espace où est situé son secrétariat ont été aussi repeints et ont aussi vu l'installation d'un nouvel éclairage (panneaux lumineux). Le bureau de la reliure, et ceux des directeurs des études pour l'Antiquité et le Moyen Âge ont aussi été concernés par la pose de panneaux lumineux.

Une nouvelle gazinière a été achetée pour la résidence de la directrice de l'EFR et il a été procédé au changement des conduits d'arrivée du gaz.

Place Navone, tous les espaces de bureaux, les espaces communs, les chambres et la façade intérieure du bâtiment ont été repeints. Les fenêtres ont été restaurées et également repeintes.

Enfin, à la Crypta Balbi, les espaces communs (escaliers, toilettes) ont été repeints, les fenêtres ont été restaurées et repeintes. La rampe d'accès au laboratoire d'archéologie a été réparée. À noter que ce site a dû être évacué en décembre 2018 à la suite d'un risque d'effondrement du bâtiment attenant. Les deux personnels affectés à la Crypta Balbi ont été réaffectés place Navone.

3.3.2. La sécurité

Pour ce qui est de la sécurité, six personnes ont été formées en avril 2018 à la lutte contre l'incendie (formation base de 3 jours) directement auprès des pompiers. De même, une mise à jour en matière de lutte contre l'incendie a été effectuée en mai 2018 pour 14 personnels de l'EFR formés précédemment. Toujours en mai a été réalisée par la Croix rouge italienne la mise à jour de l'utilisation du défibrillateur pour 9 personnes (formation incluant des personnels de l'ambassade). Enfin, le représentant du personnel pour la sécurité (RLS) a eu une mise à jour de formation le 28 novembre (mise à jour annuelle).

Un exercice d'évacuation a été organisé le 11 avril 2018 au palais Farnèse, en collaboration avec les services de l'ambassade.

Pour ce qui concerne les fouilles archéologiques, plusieurs actions ont renforcé le soin toujours croissant apporté en matière de sécurité : outre l'organisation du deuxième atelier sur l'archéologie en janvier 2018, où les responsables de fouilles ont été invités à rencontrer les services administratifs et comptables en rendez-vous individuels, on peut relever, entre autres, la traduction en français du « *piano operativo di sicurezza* » (POS), document général sur tous les aspects à prévoir en matière de sécurité sur un chantier (obligatoire pour chaque fouille), de manière à ce que les fouilleurs français prennent connaissance des règles fondamentales en matière de sécurité ; la généralisation de la production des certificats médicaux et de vaccinations pour tout fouilleur accueilli sur un chantier de fouille ; la centralisation de cette documentation auprès de la responsable du laboratoire d'archéologie ; la modification du protocole sanitaire de l'EFR, effectuée en collaboration avec le médecin de l'EFR, pour intégrer ces nouveaux éléments. Les sites archéologiques ayant fait l'objet d'un POS en 2018 sont : Megara Hyblea, Cumès, Valle Giumentina, Agrigente, Pompéi (DELPO), le Palatin, Atella, Tricarico, Pompéi (Porta Nocera), Pompéi (Casa delle Lucerne), Incoronata (Metaponto), Portus (Fiumicino).

Deux nouveaux délégués à la sécurité sur les chantiers de fouille ont été formés en 2018, pour 4 ans. Les valises de secours et les extincteurs prévus pour les fouilles sont vérifiés et entretenus tous les ans.

Enfin, le 30 novembre 2018, l'équipe de direction de l'EFR s'est rendue au Centre Jean Bérard pour examiner comment mieux coordonner les activités de fouilles en matière de sécurité, en présence du responsable de la sécurité et de la prévention pour le compte de l'EFR, P. Buralli.

IV. ACTION SOCIALE ET VIE DE L'EFR

Ce chapitre aborde les événements et acteurs liés au dialogue social à l'EFR, les actions sociales mises en place pour le personnel et la vie institutionnelle au sein de l'EFR, autour de ses instances de gouvernance.

A. LE DIALOGUE SOCIAL

1. Les temps forts de l'année 2018

5 mars 2018 : signature du contrat collectif du personnel local pour la période 2018-2020

27 mars 2018 : présentation du nouveau contrat collectif et du premier bilan social au personnel local

22 mai 2018 : intervention d'un spécialiste en ergonomie (société LudoTic), en langue italienne.

8 octobre 2018 : élection, pour l'année universitaire 2018-2019, du représentant des membres de l'EFR au conseil d'administration et au conseil scientifique (renouvelé statutairement tous les ans). Pour mémoire, le personnel de l'EFR siège selon les modalités suivantes :

- Au conseil d'administration, au sein des collèges :
 - Des personnels BIATSS (2 représentants) ;
 - Des personnels d'enseignement et de recherche (1 représentant) ;
 - Des membres de l'EFR.

- Au conseil scientifique, au sein des collèges :
 - Des directeurs des études (1 représentant) ;
 - Des personnels enseignants-chercheurs (1 représentant) ;
 - Des membres non enseignants-chercheurs (1 représentant).

La composition actuelle des organes délibérants court sur la période 2017-2020.

6 décembre 2018 : élections professionnelles dans la fonction publique (renouvellement général des instances de dialogue social au plan national) : comité technique du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) et comité technique de l'EFR (CTEP).

2. Les instances du dialogue social à l'EFR

Deux instances de dialogue social prévues par la réglementation française sont actives au sein de l'EFR : le comité technique et une commission paritaire d'établissement.

La réglementation italienne prévoit la participation de représentants du personnel pour les modalités d'application du contrat collectif. L'unique syndicat représenté est la CGIL. Douze personnes sont inscrites à ce syndicat sur 41 personnes bénéficiant d'un contrat local italien.

2.1. Le comité technique

Sont électeurs pour la désignation des représentants du personnel au sein de ce comité technique tous les agents exerçant leurs fonctions dans le périmètre de l'établissement. Au moins un des membres titulaires représentant les personnels doit adhérer à un syndicat français.

Le comité technique est notamment compétent en matière d'organisation et fonctionnement de l'établissement, de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, d'égalité professionnelle et d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Le comité technique débat également sur le bilan social de l'établissement auprès duquel il a été constitué.

En 2018, le comité technique s'est réuni le 5 mars pour une présentation du bilan social 2017 et le 30 mai pour informer des représentants du personnel de la création d'un service commun aux EFE.

En 2018, la composition du comité technique a été entièrement renouvelée à l'occasion des élections professionnelles du 6 décembre.

2.2. La commission paritaire d'établissement (CPE)

À l'EFR, une commission paritaire d'établissement compétente pour ce qui concerne les décisions individuelles concernant les ITRF de catégorie A a été mise en place en 2015.

2.3. La RSA - CGIL

En 2018, plusieurs réunions préparatoires à la signature du contrat collectif 2018-2020 ont été organisées : le 16 janvier 2018, le 6 février 2018, le 23 février 2018 et le 5 mars 2018 où a été signée la version définitive par les parties.

3. Les représentants du personnel

Les élections professionnelles ayant été organisées le 6 décembre 2018, on décompte au comité technique de l'EFR, titulaires et suppléants confondus, deux hommes et deux femmes.

À la CPE, dont les élections ont été organisées le 26 mars 2019, on décompte, toujours en tant que représentants des personnels, un homme et une femme.

4. Les moyens alloués au dialogue social

Pour les besoins de réunions, les salles de l'EFR sont mises à disposition du personnel. En outre, les absences sont systématiquement autorisées pour permettre aux personnels de participer aux événements relatifs au dialogue social.

Pour le personnel situé à Naples (Centre Jean Bérard, unité mixtes EFR-CNRS), l'EFR prend en charge les frais de déplacement pour les réunions de toute nature concernant le personnel (gestion, formation ou moments de convivialités) ayant lieu à Rome (42 déplacements en 2018 pour les 5 personnels rémunérés par l'EFR).

B. LES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE

1. Les prestations obligatoires

1.1. Les tickets restaurants

Les personnels sous contrat de droit local bénéficient de tickets restaurants, conformément à la loi italienne.

Le montant d'achat des tickets restaurants s'élève en 2018 à 31 514,91 euros, pour 4796 tickets distribués. Par ailleurs, le responsable des publications mutualisé avec la Casa de Velázquez, basé à Paris, se voit par ailleurs octroyer des titres restaurant (134 en 2018).

1.2. Les allocations familiales

Ces aides sont versées aux personnels métropolitains (majorations familiales) : au 31 décembre 2018, 11 personnes en bénéficiaient. Les personnels locaux perçoivent les allocations familiales selon la base de calcul de la sécurité sociale italienne. Au 31 décembre 2018, 8 bénéficiaires étaient comptabilisés.

1.3. Les congés administratifs

Les fonctionnaires titulaires bénéficient une fois par an ou une fois tous les deux ans (en fonction des corps d'appartenance) de la prise en charge par l'École d'un voyage aller-retour vers la France pour eux-mêmes et pour les membres de leurs familles. Entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018, quatre personnels ont bénéficié de cette disposition.

2. Les autres actions sociales et culturelles

2.1. Sortie annuelle

Chaque année, l'EFR organise une sortie pour l'ensemble de ses personnels et chercheurs associés présents sur cette période. En 2018, la sortie a eu lieu le 26 juin, au palais Farnèse de Caprarola. Quarante-huit personnes y ont participé.

2.2. Goûter de Noël

Chaque année, la directrice de l'EFR organise un goûter de Noël pour les enfants des personnels. Cette année, l'événement a eu lieu le 19 décembre et 33 enfants se sont vus remettre un cadeau.

2.3. Réceptions du personnel

La directrice de l'EFR organise traditionnellement trois temps forts dans l'année : les vœux du nouvel an : en 2018, cette réception s'est tenue le 10 janvier et 64 personnes y ont participé ; les départs des personnes en juillet : 52 personnes se sont rendues à l'apéritif du 11 juillet ; l'apéritif de rentrée universitaire : 59 personnes y ont participé le 4 septembre. La directrice organise par ailleurs un dîner pour les membres et chercheurs de l'EFR. Cette année l'événement a eu lieu le 6 décembre. Quarante-et-une personnes y ont participé.

2.4. Projection d'un documentaire à l'occasion des 50 ans du Centre Jean Bérard de Naples

Le documentaire a été proposé aux personnels à l'occasion des vœux de la directrice de l'EFR, le 10 janvier 2018.

2.5. Café d'accueil pour les nouveaux personnels

Un café d'accueil des nouveaux personnels a été organisé le mardi 4 septembre 2018, pour la troisième année. Les nouveaux membres nommés ont eu l'occasion de connaître le personnel de la place Navone (administration, comptabilité, communication, informatique, archives, publications) pour mieux s'orienter dans leurs démarches administratives.

C. LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DE L'EFR

1. Le conseil d'administration

Attributions du conseil d'administration de l'EFR

Selon l'article 5-3 du règlement intérieur de l'EFR, le conseil d'administration dispose des attributions suivantes :

- Il détermine la politique de l'établissement, notamment en délibérant sur le contrat d'établissement.
- Il détermine le nombre de postes de membres à pourvoir pour chaque année.
- Il vote le budget et approuve les comptes.

- Il détermine les critères pour la fixation des prix de vente des publications, arrête les remises, échanges et attributions à titre gratuit des publications ; il approuve les tarifs des services annexes (hébergement, restauration).
- Il approuve les accords et les conventions signés par le directeur de l'établissement et, sous réserve des conditions particulières fixées par décret, les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et de fondations prévues à l'article L. 719-12, l'acceptation de dons et legs et les acquisitions et cessions immobilières.
- Il adopte le règlement intérieur de l'EFR.
- Il fixe, sur proposition du directeur et dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois qui lui sont alloués par les ministres compétents.
- Il autorise le directeur à engager toute action en justice.
- Il approuve le rapport annuel d'activité présenté par le directeur.

Composition du conseil d'administration de l'EFR (2017-2020)

		MEMBRE	REPRÉSENTANT
Membres de droit			
Représentants de l'État	<i>Représentant de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle</i>	Mme Brigitte PLATEAU	
	Représentant du ministre de l'Europe et des affaires étrangères	M. Patrick COMOY	
Membres de l'Institut de France	<i>Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres</i>	M. Michel ZINK	M. Jean-Louis FERRARY
	<i>Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques</i>	M. Jean-Robert PITTE	M. Philippe LEVILLAIN
Centre national de la recherche scientifique	<i>Président du CNRS</i>	Mme Antoine PETIT	Mme Diane BRAMI
Membres désignés par le MESRI sur proposition du directeur de l'EFR (collège des personnalités éligibles comme président du CA)			
Ancien chef d'établissement		M. Philippe BOUTRY	/
Personnalités scientifiques		M. Gilles BERTRAND	/
		Mme Maria Cecilia d'ERCOLE	/
		Mme Maria Antonietta VISCEGLIA	/
		M. Jacques VERGER	/
Représentants élus des personnels			
Membres		Mme Carole MABBOUX	/
Professeurs des universités ou assimilés		non pourvu	/
Autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilé (membres exclus)		M. Fabrice JESNÉ	/
Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé		Mme Valentina CUOZZO	/
		Mme Hélène FRANCHI	/

2. Le conseil scientifique

Attributions du Conseil scientifique de l'EFR

Selon l'article 6-3 du règlement intérieur de l'EFR, le conseil scientifique est consulté sur les orientations des politiques scientifique, documentaire et éditoriale, ainsi que sur le recrutement des membres scientifiques. Il contribue à l'évaluation des activités scientifiques de l'École et peut émettre des recommandations. Il est informé du budget consacré à la recherche ainsi que des accords et conventions signés par la directrice de l'EFR sur délégation du conseil d'administration. Il approuve le rapport annuel d'activité présenté par le directeur.

Composition du conseil scientifique de l'EFR (2017-2020)

		MEMBRE	REPRÉSENTANT
Membres de droit			
Directrice de l'École française de Rome		Mme Catherine VIRLOUVET	/
Représentants de l'État	<i>Représentant de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : le directeur général de la recherche et de l'innovation</i>	M. Bernard LARROUTUROU	
	<i>Représentant du ministre de l'Europe et des affaires étrangères</i>	M. Patrick COMOY	
Membres de l'Institut de France	<i>Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres</i>	M. Michel ZINK	M. Yves-Marie BERCE
	<i>Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques</i>	M. Jean-Robert PITTE	M. Georges-Henri SOUTOU
	<i>Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres</i>	M. Jean-Louis FERRARY	/
	<i>Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres</i>	M. Jean-Yves TILLIETTE	/
Membres constituant le collège des personnalités éligibles comme président du conseil scientifique			
Personnalités scientifiques	<i>Professeur au Collège de France</i>	M. Patrick BOUCHERON	/
	<i>Professeur au Collège de France</i>	M. Jean-Pierre BRUN	/
	<i>Université « Federico II » de Naples</i>	Mme Daniela Luigia CAGLIOTI	/
	<i>Université de Reims Champagne Ardenne</i>	Mme Isabelle POUTRIN	/

Représentants d'institution	<i>Institut de recherche et d'histoire des textes</i>	Mme Isabelle DRAELANTS	/
	<i>Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea</i>	M. Marcello VERGA	/
	<i>École Pratique des hautes Études</i>	Mme Anne-Marie TURCAN-VERKERK	/
	<i>Université de Lyon 2</i>	Mme Véronique CHANKOWSKI	/
Membres élus			
Directeurs des études		M. Pierre SAVY	/
Enseignants-chercheurs		M. Clément PIEYRE	/
Membres scientifiques non enseignants-chercheurs		Mme Carole MABBOUX	/



Bilan social 2018

Progetto grafico e impaginazione a cura di:
Studio grafico Agostini, Roma

Finito di stampare: giugno 2019

Image de couverture:
© Palais Farnèse de Caprarola,
sortie du personnel, 26 juin 2018

© École française de Rome
67, place Farnèse
I - 00186 Rome